

**Bien que les sports dangereux ou « extrêmes » puissent être très attrayants, ils présentent des risques accrus de blessure. Une blessure grave subie en raison de la participation à un sport dangereux peut changer la vie d'une jeune personne pour toujours. Elle peut également entraîner un important fardeau financier pour votre organisme et endommager sa réputation.**

**En effet, les sports dangereux soulèvent d'importantes questions au sujet de la sécurité et de la responsabilité.**

## **Sécurité**

Il incombe à toute école indépendante d'assurer la sécurité de ses élèves, de son personnel et de ses bénévoles. Il est donc essentiel pour vous et votre conseil de bien comprendre les coûts et

les risques possibles liés à toute activité sportive considérée, et de discuter de tels plans avec votre courtier ou votre compagnie d'assurance bien avant leur mise en œuvre.

Les activités sportives qui sont considérées comme étant dangereuses incluent, entre autres :

- Équitation (randonnées, sauts d'obstacles et courses)
- Escalade (murs d'escalade intérieurs et extérieurs, rappel)
- Vélo de montagne
- Ski et planche à neige
- Randonnée d'aventure et en montagne

Les sports nautiques incluent :

- Voile
- Canot et kayak
- Plongée sous-marine
- Surf
- Planche à voile
- Descente en eau vive
- Paravoile
- Ski nautique et planche nautique
- Tubing

## Responsabilité

Voici quelques-uns des enjeux que votre école doit considérer pour contribuer à minimiser les risques et le risque de responsabilité éventuelle.

### Probabilité de blessure

Les activités dangereuses sont liées à un risque plus élevé de blessure pour les participants. Il est donc important d'évaluer les dangers en question et d'éviter les activités qui entraînent des risques excessifs pour vos élèves, même si l'occasion peut sembler très excitante pour eux.

### Activités adaptées à l'âge

Les élèves doivent seulement être en mesure de s'inscrire à des activités et d'y participer si ces dernières sont appropriées pour leur âge et leurs capacités. Assurez-vous que la participation de

chaque élève soit approuvée par votre équipe du programme d'éducation physique.

### Supervision

Le personnel scolaire et les bénévoles qui accompagnent les élèves doivent être bien formés en matière de premiers soins et de réanimation cardiorespiratoire (RCR). Afin de prévenir les altercations entre les élèves, la supervision est nécessaire avant, après et pendant toutes les activités. Votre école peut être tenue responsable s'il est déterminé que le degré de supervision n'était pas adéquat.

## Tiers fournisseurs de services

Nous recommandons fortement l'embauche de tiers fournisseurs de services qui sont chevronnés et qualifiés pour toutes les activités sportives dangereuses qui ont lieu dans des endroits éloignés, par exemple la descente en eau vive. La meilleure façon de réduire les risques est de collaborer avec un spécialiste respecté dans chaque domaine. Toutefois, peu importe l'expérience d'une tierce partie, il incombe tout de même à votre école de :

- faire en sorte que le personnel et les instructeurs de l'organisme sont qualifiés et certifiés;
- vérifier que l'organisme passe constamment en revue ses opérations et ses procédures de sécurité;
- déterminer que l'organisme utilise le meilleur équipement possible et que ce dernier fait l'objet de tests et de travaux d'entretien fréquents.

Assurez-vous que votre fournisseur de services a cerné les risques liés à l'activité sportive, a évalué ces risques et déterminé que les précautions de sécurité en place sont adéquates, et a mis en œuvre des mesures pour corriger les domaines de préoccupation. Puisque les tiers fournisseurs de services travailleront avec des jeunes, la vérification des antécédents ou du casier judiciaire est également nécessaire.

Enfin, les tiers fournisseurs de services doivent détenir une assurance responsabilité suffisante et dégager votre organisme de toute responsabilité en cas d'accident. Dans la mesure du possible, votre école doit être ajoutée comme « entité assurée supplémentaire » à la police d'assurance du tiers fournisseur de services pour les services offerts.

## Sports extrêmes sur votre terrain

Si vous décidez de bâtir un mur d'escalade ou une autre installation de loisirs sur le terrain de votre école, vous devez faire en sorte que tous les

entraîneurs et le personnel suivent la formation appropriée et détiennent la certification appropriée. Voici deux enjeux importants à considérer :

## Entretien de l'équipement sur place

L'équipement sur place, par exemple les murs d'escalade, les casques, les câbles ou les accessoires de sports nautiques, doit être en bon état, en tout temps. Puisque votre école peut être tenue responsable de l'entretien inadéquat, il est recommandé de signer un contrat de service avec le fournisseur de l'équipement. Si vous choisissez de vous occuper de l'entretien de l'équipement vous-même, assurez-vous que le personnel d'entretien suit la formation appropriée et détient la certification appropriée. Le personnel doit aussi faire rapport régulièrement à votre gestionnaire des lieux pour discuter de toute préoccupation au sujet de l'équipement. Des registres d'entretien doivent

être tenus pour chaque inspection, et conservés dans vos dossiers.

## Utilisation non autorisée

Vous devez prendre des mesures raisonnables pour prévenir toute utilisation non autorisée de l'équipement et de votre terrain. Ces mesures s'appliquent à toute personne au sein de votre communauté scolaire, ainsi qu'aux intrus. Assurez-vous de verrouiller les portes de l'édifice après les heures d'ouverture, de verrouiller le gymnase lorsqu'il est laissé sans supervision, de garder l'équipement sous clé lorsqu'il n'est pas utilisé et d'installer une clôture avec une porte verrouillée autour de l'équipement dangereux situé à l'extérieur. La surveillance vidéo découragera aussi les intrus.

## Formulaires de reconnaissance des risques et d'autorisation des parents

Bien qu'il soit impossible d'éliminer tous les risques, des formulaires de reconnaissance des risques et d'autorisation des parents qui expliquent la nature de l'activité ainsi que les risques inhérents peuvent contribuer à limiter votre risque de responsabilité éventuelle. Le formulaire de reconnaissance des risques doit être lu et signé par l'élève et le formulaire d'autorisation du parent doit être lu et signé par le tuteur de l'élève avant le début de l'activité.

Les documents doivent être conservés dans vos dossiers pendant une période d'au moins six ans. En cas de blessure signalée ou soupçonnée, le formulaire doit être conservé de façon permanente. Avant d'utiliser les formulaires, demandez à un conseiller juridique de les réviser. Communiquez avec votre courtier d'assurance si vous avez toute question au sujet de la création de ces formulaires.

## Conclusion

Si vous considérez permettre des activités sportives dangereuses à votre école, n'oubliez pas d'utiliser les ressources de votre courtier d'assurance et d'Ecclesiastical Insurance dès l'étape de la

planification. Il est essentiel que les recommandations au sujet de la gestion des risques et de l'assurance soient prises en considération.

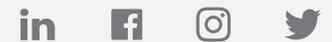
## À PROPOS D'ECCLESIASTICAL INSURANCE

Ecclesiastical Insurance Office plc est une compagnie d'assurance commerciale spécialisée. Nous sommes vivement engagés à protéger les besoins des organismes qui enrichissent la vie des autres, à préserver l'histoire, les cultures et les communautés distinctes du Canada, et à appuyer les initiatives qui contribuent à améliorer la vie des gens dans le besoin.



Fier membre du BENEFAC T GROUP 

[ecclesiastical.ca](http://ecclesiastical.ca) | [@EI0Canada](https://twitter.com/EI0Canada)



Ces conseils ou renseignements sont offerts de bonne foi et sont basés sur notre compréhension des lois et des pratiques actuelles. Ecclesiastical Insurance Office plc et ses filiales n'acceptent aucune responsabilité pour toute erreur ou omission qui pourrait entraîner des blessures, des pertes ou des dommages, y compris toute perte indirecte ou financière. Il incombe à la personne assurée ou à toute autre personne de faire en sorte qu'elle s'acquitte de ses obligations imposées par la loi, et toute interprétation ou mise en œuvre des conseils ci-dessus est effectuée à la discrétion exclusive de la personne assurée ou de toute autre partie qui lit cette note.